

Les crédits

rêt à participer à cette activité si elles ne veulent pas être confinées au rôle de spectateurs.

Si elles ne prennent pas les moyens pour en récolter les fruits, pourquoi alors nous donnerions-nous la peine, en tant que pays, d'encourager et de promouvoir la recherche et le développement, de mettre au point les innovations et le développement qui nous permettront de vendre aux autres pays à l'avenir? Cet élément essentiel dont nous avons tenu compte arrive juste à point dans le cheminement de notre programme.

Le gouvernement fédéral a dépensé 5,1 milliards de dollars au titre des sciences et de la technologie pendant l'exercice de 1989-1990. À noter que ce chiffre représente 4,9 p. 100 de toutes ses dépenses au cours de cet exercice.

C'est dire que le gouvernement a relevé le pourcentage des dépenses directes au titre des sciences et de la technologie qui était de 4,7 p. 100 en 1984-1985. Voilà une preuve de notre détermination, de notre volonté d'amener les autres intervenants à participer, dans la même mesure que le gouvernement, au financement de la recherche et du développement parce que la notion de profit sera l'élément moteur de leur participation. Les entreprises comprendront qu'elle ont le devoir d'investir, qu'il y va non seulement de leur avenir, mais aussi de l'avenir du pays qui leur a offert de si nombreuses possibilités, surtout depuis quelques années.

C'est pour cette raison que nous participons à des programmes comme le programme de prêts aux étudiants et le programme Bourses Canada auxquels des milliers d'étudiants sont invités à participer chaque année.

Au cours des deux dernières années seulement, nous avons accordé environ 5 000 bourses d'études à raison de 8 000 \$ chacune. C'est beaucoup d'argent pour les étudiants. Mais comme ce sont eux qui assureront la relève, nous devons les soutenir.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, je suis très honoré de participer aujourd'hui à ce débat.

Je trouve extraordinaire que des députés d'en face puissent intervenir et affirmer que les travaux de recherche et de développement effectués au Canada sont insuffisants.

Ils demandent qu'on consacre davantage de crédits à la recherche et au développement. Or, la Chambre se rappelle sans doute que lorsque est venu le temps de mettre en oeuvre des mesures tendant à favoriser la recherche et le développement au Canada, les néo-démocrates ont eu recours à toutes sortes de tactiques pour y faire obstruction et n'ont été dépassés en cela que par les sénateurs libéraux. Je trouve tout à fait hypocrite d'entendre cer-

tains de nos vis-à-vis nous reprocher de ne pas consacrer assez à la recherche et au développement, alors qu'il y a quelques années à peine, ils ont déployé tant d'efforts afin de bloquer des mesures qui visaient à favoriser la recherche et le développement.

Si on veut compter sur une base industrielle et une économie de classe internationale, il faut adopter des mesures de protection de la propriété intellectuelle équivalentes à ce qu'on offre ailleurs. Cette protection est essentielle pour encourager l'innovation, la compétitivité internationale et un accroissement des travaux de recherche et de développement au Canada.

Le gouvernement a entrepris de modifier systématiquement la législation sur la propriété intellectuelle au Canada afin qu'elle réponde aux besoins actuels. On peut prendre l'exemple du projet de loi C-57, la Loi sur les topographies de circuits intégrés, qui a été déposé dans cette enceinte en décembre dernier, et qui attend maintenant d'être étudié en deuxième lecture. Il y a également les modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur au cours de la dernière session du Parlement, à la suite de l'adoption du projet de loi C-60.

La Chambre n'est pas sans se rappeler les débats animés qui ont eu lieu dans cette enceinte et à l'autre endroit au sujet des modifications à la Loi sur le droit d'auteur qui était dépassée depuis longtemps par les exigences de la nouvelle technologie. La lutte la plus célèbre peut-être pour les droits à la propriété intellectuelle a eu lieu au cours de la dernière législature, alors que notre gouvernement a tenté de modifier la Loi sur les brevets par le biais du projet de loi C-22.

• (1810)

Les députés se rappellent sûrement qu'en échange de cette protection accrue en vertu du projet de loi C-22, l'industrie pharmaceutique canadienne avait promis de faire passer le pourcentage des recettes consacré à la recherche et au développement de 4,9 p. 100 en 1987 à 8 p. 100 d'ici à 1991 et à 10 p. 100 d'ici à 1996. Le secteur des médicaments brevetés s'était engagé auprès du gouvernement à investir directement 1,4 milliard de dollars dans la recherche et le développement et à créer 3 000 emplois d'ici à 1995.

C'est ce type d'engagement ferme à l'égard de la recherche et du développement dont notre pays a besoin, afin de demeurer compétitif sur le marché mondial.

À en juger par ce que nous avons entendu aujourd'hui, j'aurais pensé que nos vis-à-vis auraient été transportés de joie par la perspective d'une telle injection de fonds dans la recherche et le développement. Or, nous savons qu'il n'en est rien. Les libéraux et les néo-démocrates ont fait tout en leur pouvoir pour faire obstruction au projet de loi C-22. Les libéraux ont même eu recours à leur majorité au Sénat, un organisme nommé, afin de s'oppo-